

Contribution du Think Tank européen Pour la Solidarité à la consultation publique sur la future stratégie de l'Union européenne pour 2020

Pour la Solidarité (PLS) est un Think Tank qui a pour principale ambition de promouvoir la solidarité sous toutes ses formes par le développement d'un réseau de compétences entre les cinq principaux acteurs clés que sont les entreprises, les pouvoirs publics, les syndicats, les associations et les chercheurs.

Ainsi, PLS entend jouer un rôle actif dans la formulation des politiques publiques, l'accroissement de l'intérêt des entreprises pour leur responsabilité sociale et l'encouragement de la participation des citoyens aux processus décisionnels afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Numéro d'identité enregistré: 94164941248-02

Contact à la Commission européenne:
EU2020-registeredorganisation@ec.europa.eu

Contact au Think Tank européen Pour la Solidarité:
lydie.gaudier@pouirlasolidarite.eu

Le 24 Novembre 2009, la Commission européenne a publié un document de travail intitulé "consultation sur la future stratégie de l'UE pour 2020", explicitant orientations et stratégie européennes pour la période 2010/2020.

PLS accueille favorablement le processus de consultation sur la future stratégie de l'UE pour 2020. Toutefois, notre Think Tank européen regrette que la consultation soit organisée selon un calendrier limité, amenuisant considérablement les possibilités d'un impact réel sur la décision finale.

Le temps limité pour le processus de consultation ne permet pas de lancer un véritable processus de consultation. Il ne favorise ni l'émergence d'un réel débat au niveau national, ni la consultation des parlements nationaux et du Parlement européen. C'est pourquoi, plus de temps devrait être octroyé pour le processus de consultation afin de construire un réel débat à propos de cette stratégie importante et d'élaborer une stratégie commune entre les acteurs clés du jeu européen.

PLS demande que la décision finale sur la stratégie européenne pour la future décennie soit prise après que le Parlement européen ait eu la possibilité d'exprimer ses vues sur la consultation en cours.

1. Remarques générales

Selon le document de la consultation, l'objectif de l'Union européenne d'ici à 2020 est: « *une nouvelle économie sociale de marché durable, une économie plus intelligente et plus verte, dans laquelle notre prospérité proviendra de l'innovation et d'une meilleure utilisation des ressources, et dont le principal moteur sera la connaissance* ».

La Commission reconnaît que les défis sociaux au long cours pour l'Europe sont « *l'intégration d'une population immigrée croissante, l'exclusion sociale et la pauvreté infantile et la solidarité entre les générations dans une société vieillissante.* »

Une fois encore, si la Commission pose les bonnes questions, selon PLS, elle propose beaucoup de mauvaises réponses.

En effet, les priorités actuelles de la Commission restent principalement centrées sur les recettes traditionnelles, à savoir augmenter la compétitivité des économies européennes, améliorer le fonctionnement du marché intérieur pour favoriser la concurrence au niveau des prix, la productivité et l'innovation, plus particulièrement en ce qui concerne les services transfrontaliers et les services on-line, tels que la e-santé, la promotion de l'auto-emploi, la flexibilité du travail et la consolidation des finances publiques à travers l'application du pacte de stabilité et de croissance (PSC).

Le seul aspect innovant, positif mais opportuniste réside dans la question environnementale. La Commission européenne semble être convaincue de la nécessité d'atteindre les objectifs environnementaux de lutte contre le changement climatique et, en particulier, de réaliser la transition vers une économie faible en carbone et efficiente du point de vue énergétique, à travers le développement d'une politique industrielle européenne.

Toutefois, la création d'emplois verts dans le contexte plus global d'une économie de marché compétitive n'est pas nécessairement compatible avec l'autonomisation des personnes socialement exclues.

En particulier, PLS est particulièrement réservé quant à l'affirmation selon laquelle « *avoir un emploi est certainement la meilleure garantie contre la pauvreté et l'exclusion* » et à propos de la signification de la phrase : « *des systèmes de sécurité sociale et de pension modernes, adaptés à la crise et au vieillissement de la population européenne, seront nécessaires* » car avoir un travail quelqu'en soit le prix n'est pas le remède adéquat à la pauvreté et l'exclusion sociale, en témoigne le nombre croissant des « travailleurs pauvres ».

PLS rappelle que la dimension sociale de l'Europe n'est pas un bien de luxe, mais bel et bien un élément clef du modèle social européen, sans lequel il ne peut y avoir de prospérité économique.

Les politiques d'inclusion sociale, et en particulier la mise en œuvre de la recommandation de 2008 sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail (basée sur les trois piliers d'un revenu minimum adéquat, de marchés du travail inclusifs et de l'accès à des services de qualité) devraient également être plus clairement mentionnée comme un élément clef de la stratégie 2020.

D'un point de vue général, PLS pense que la stratégie européenne 2020 devrait revenir à l'esprit de l'agenda de Lisbonne adopté en 2000 dont l'objectif était de faire de l'Union européenne « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale dans le respect de l'environnement* ».

D'une part, les quatre dimensions du développement durable, à savoir développement économique, cohésion sociale, protection de l'environnement et citoyenneté devraient être mises sur un pied d'égalité de façon à répondre aux objectifs actuels de l'Union européenne. D'autre part, le système européen de gouvernance multi-niveaux développé en 2000 et appelé Méthode ouverte de Coordination (MOC) devrait être mis à jour de façon à atteindre de meilleurs résultats et avoir davantage de visibilité dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'immigration, de l'éducation et la jeunesse.

En ce qui concerne l'inclusion et l'autonomisation des migrants dans les sociétés européennes, le sujet est insuffisamment analysé dans le document de travail proposé. Aucune réponse concrète ni spécifique prenant en compte les défis analysés ne sont proposées.

2. Recommandations

De façon à répondre aux défis contemporains se posant aux sociétés européennes, PLS demande à la Commission européenne de prendre en compte les priorités suivantes dans la stratégie européenne pour 2020 :

- Mettre en œuvre la recommandation de 2008 sur l'inclusion active des personnes exclues du marché du travail, basée sur les trois piliers d'un revenu minimum adéquat, de marchés du travail inclusifs et de l'accès à des services de qualité, à travers l'établissement de plans d'action concrets à tous les niveaux de décision (européen, national et régional).

PLS plaide également en faveur de l'adoption d'une directive cadre sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) assurant à tous les citoyens l'accès à des services sociaux abordables et de qualité. Les autorités publiques devraient aussi promouvoir les clauses sociales dans les marchés publics.

Selon PLS, la priorité devrait être donnée aux objectifs facilitant l'accès au marché du travail des jeunes et des femmes, ainsi que la protection sociale des personnes âgées et des personnes handicapées.

De façon à combattre la pauvreté infantile, la pauvreté des parents isolés et à soutenir la participation des femmes au marché du travail, les objectifs de Barcelone sur la disponibilité de structures d'accueil abordables pour les enfants de moins de trois ans devraient être portés à 50% d'ici à 2020.

- ➔ Réaffirmer le rôle crucial de systèmes de protection sociale performants et généreux: 1) pour assurer le niveau de cohésion sociale nécessaire au développement d'une économie de la connaissance compétitive ; 2) pour garantir l'inclusion sociale de la grande majorité des citoyens européens ; 3) pour améliorer le niveau de formation des personnes exclues du marché du travail afin qu'elles restent "employables" et qu'elles puissent trouver un travail décent conforme à leurs aspirations personnelles, à leurs qualifications et compétences; 4) pour garantir l'exercice des droits fondamentaux et l'égalité des chances entre les citoyens.
- ➔ Réaffirmer l'importance de la lutte contre le décrochage scolaire et la faiblesse des niveaux de formation, par le biais du renforcement de l'apprentissage tout au long de la vie (en particulier dans les domaines de l'inclusion digitale et de l'apprentissage des langues étrangères), sans préjudice du fait que chaque citoyen devrait avoir le droit de s'engager dans un travail décent, en vertu de l'article 15 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- ➔ Développer de nouvelles ressources fiscales visant à compenser les coûts du changement démographique, ainsi qu'à couvrir les investissements nécessaires à la transition vers une économie verte et socialement inclusive, à travers la taxation des opérations financières spéculatives, l'impôt sur le revenu du capital et les taxes écologiques. Développer également des mécanismes contre-cycliques, tels que la constitution de fonds de réserves bancaires pendant les périodes de croissance économique, qui permettraient d'amortir les conséquences des inévitables périodes de récession.
- ➔ Amplifier le rôle de l'économie sociale et assurer sa reconnaissance juridique globale au niveau européen, en se fondant sur le constat que les principes mêmes et le fonctionnement de l'économie sociale sont particulièrement bien adaptés aux défis sociaux contemporains et aux besoins de l'Union

européenne. La référence à l'économie sociale devrait être explicite dans la nouvelle architecture européenne pour 2020, mettant ainsi en évidence son rôle positif en matière d'inclusion active et l'importance de la participation de celle-ci au processus de décision politique aux niveaux national et européen d'une manière générale.

La législation européenne sur les aides d'Etat devrait prendre en compte la spécificité de la mission d'intérêt général portée par l'économie sociale à travers le développement de politiques adaptées aux spécificités de ce secteur.

- ➔ Renforcer la Méthode Ouverte de Coordination (MOC), augmenter sa visibilité et l'implication politique au niveau national, en particulier par le biais du suivi du processus par les parlements nationaux et la mise en relation de la MOC sociale avec les instruments financiers de l'UE, tels que le Fond Social Européen (FSE), ainsi que la définition d'objectifs communs au niveau européen, en matière notamment de réduction de la pauvreté infantile, d'accès aux services de soins à l'enfance, de travail décent, de mise en place de systèmes de revenu minimum, de retraites, d'insertion et d'inclusion sociale des personnes handicapées et des personnes âgées, de logement adéquat et d'accès à un compte bancaire de base.

L'engagement politique en matière de qualité de l'emploi doit être relancé au niveau européen. Au printemps 2001, lors de la précédente Présidence belge, le Conseil européen réunissant les Ministres du travail des Etats membres a approuvé une liste de 31 indicateurs qui devraient être intégrés dans le processus de la MOC.

- ➔ Mettre en œuvre un modèle de développement durable permettant de réconcilier les préoccupations économiques, sociales et environnementales, de manière à réduire l'impact environnemental des activités économiques, de lutter contre la surconsommation et la gaspillage, mais aussi de remédier à des problèmes sociaux tels que la précarité énergétique et promouvant une des produits agricoles de qualité, abordables et produits localement.

Le changement climatique, en particulier, est devenu l'un des enjeux majeurs de l'agenda politique international dans le cadre d'une débat orienté vers la définition des objectifs à atteindre pour réduire suffisamment les émissions de gaz à effet de serre. Les moyens à déployer pour atteindre ces cibles devraient prendre en compte l'objectif de justice sociale sous peine de perdre en efficacité et de ne pas être en conformité avec le projet européen d'une société socialement intégrée et d'une Europe solidaire.

Enfin, les politiques de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) devraient être développées au niveau européen comme un moyen de

favoriser la mise en œuvre de mesures de développement durable dans les entreprises, administrations et autres organisations.

L'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale représente une opportunité unique de définir des objectifs sociaux ambitieux et être le point de départ de la construction d'une véritable Europe sociale d'ici à 2020. A cet égard, PLS soutient les priorités suivantes :

- L'introduction d'une directive de l'UE visant la mise en place de systèmes de revenu minimum adéquats dès que possible et au plus tard d'ici à 2015.
- La mise en œuvre de mesures visant à éradiquer la pauvreté infantile d'ici à 2020 au plus tard et l'adoption d'une recommandation de la Commission en ce sens avant la fin du premier semestre 2010.
- L'adoption d'une définition commune du sans-abrisme, le développement d'indicateurs permettant d'améliorer l'appréhension du phénomène, ainsi que l'intégration de la lutte contre le sans-abrisme dans la Stratégie européenne sur l'Inclusion sociale, d'ici à la fin 2010, en vue de l'éradication de celui-ci d'ici à 2020.